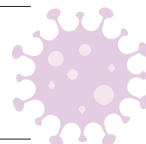


Les deux premiers trimestres 2020 ont été marqués par le brutal ralentissement économique qui s'est amorcé à compter du 17 mars suite aux mesures de confinement qui ont été prises pour freiner l'épidémie Covid-19. La dégradation économique qu'a connue la France n'a pas été sans impact sur la masse salariale, les effectifs salariés privés et les demandeurs d'emploi.



## AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

# OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE



## TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

### LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊙ Un recul brutal du salaire moyen par personne
- ⊙ Un repli des effectifs salariés qui s'atténue.  
Une diminution des effectifs dans les services pas entièrement compensée par le recours accru aux emplois intérimaires
- ⊙ Une baisse du taux de chômage qui suit la tendance régionale et nationale

**- 0,1 %** de l'effectif salarié privé dans la Loire (- 0,4 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2020.

**2 013 €** brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 2<sup>e</sup> trim. 2020.

**- 14,2 %** du salaire moyen par personne dans la Loire (- 14,4 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2020.

**7,2 %** de taux de chômage dans la Loire (6,4 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2020, et une tendance à la baisse.

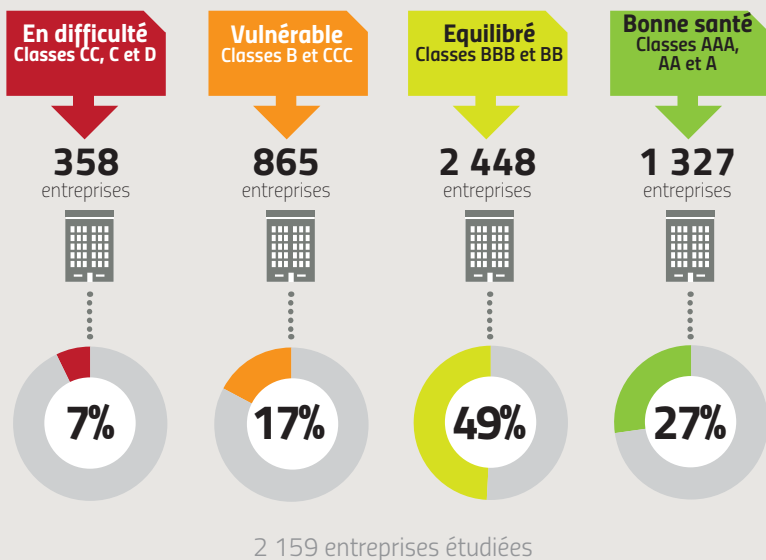
**76 %** c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2019.

**40 760** demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en hausse de 8,8 % (+ 11,4 % en région) au 2<sup>e</sup> trim. 2020 par rapport au 1<sup>er</sup> trim. 2020.

# CLIMAT DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2019, la Loire répertoriait près de 20 320 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en septembre 2020 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2019. **Elles ne prennent donc pas en compte les impacts économiques de la COVID 19.** 4 998 entreprises sont concernées.

## 1 RÉPARTITION DES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE

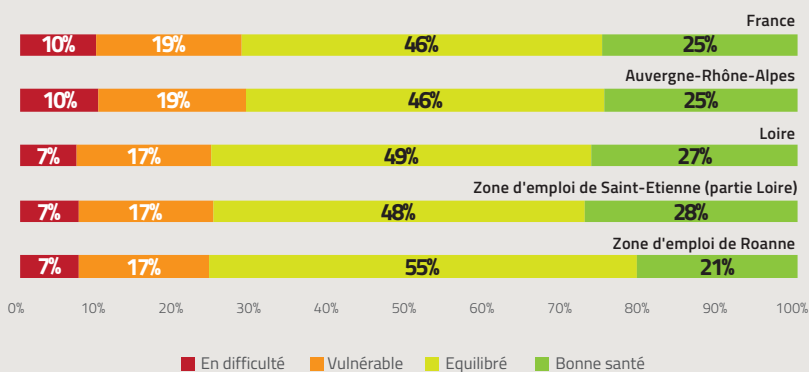


## DANS LA LOIRE, 76 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 7 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 4 998 entreprises ligériennes analysées :

- 27 % sont en bonne santé,
- 49 % présentent une situation équilibrée,
- 17 % sont vulnérables,
- 7 % sont en difficulté.

## 2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR NIVEAU DE SANTÉ FINANCIÈRE



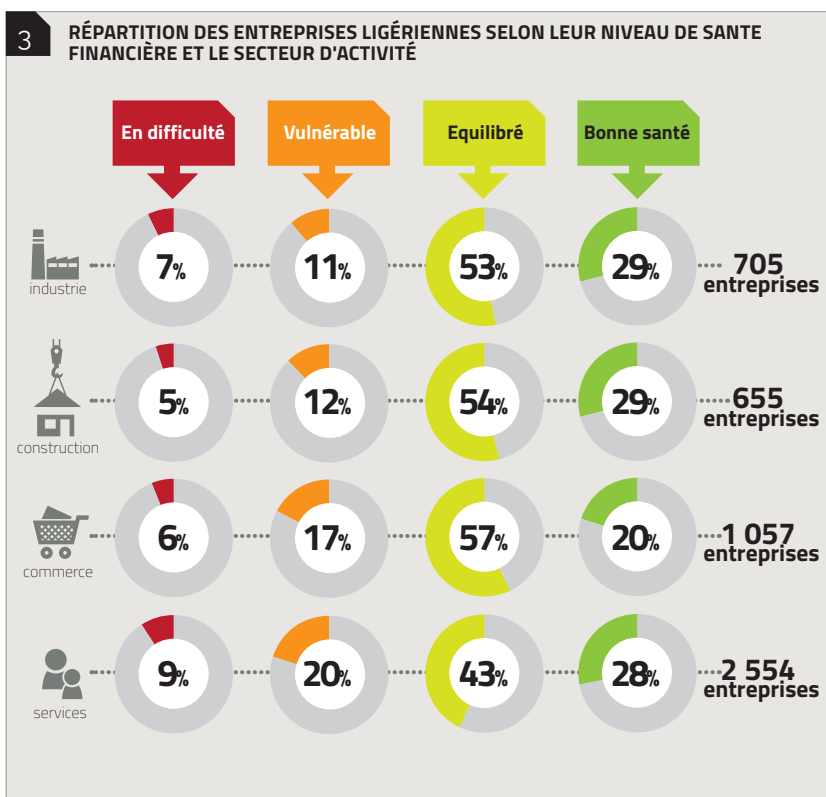
## LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL

La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau régional (+ 5 points) et qu'au niveau national (+ 4 points).

Dans la zone d'emploi de Saint-Etienne, 28 % des entreprises sont en bonne santé, contre 21 % dans celle de Roanne.

## UNE MEILLEURE SANTÉ FINANCIÈRE DANS L'INDUSTRIE ET LA CONSTRUCTION

- Deux secteurs sont notés favorablement : l'industrie et la construction (respectivement 82 % et 83 % des entreprises contre 76 % tous secteurs confondus). Ces secteurs se démarquent notamment par une part importante d'entreprises en bonne santé (+ 2 points que la moyenne) ;
- Un secteur en situation équilibrée : le commerce (57 % des entreprises ; 49 % tous secteurs confondus) ;
- Un secteur marqué par de nombreuses entreprises vulnérables : les services (20 %, + 3 points que la moyenne) ou en difficulté (9 %, + 2 points).



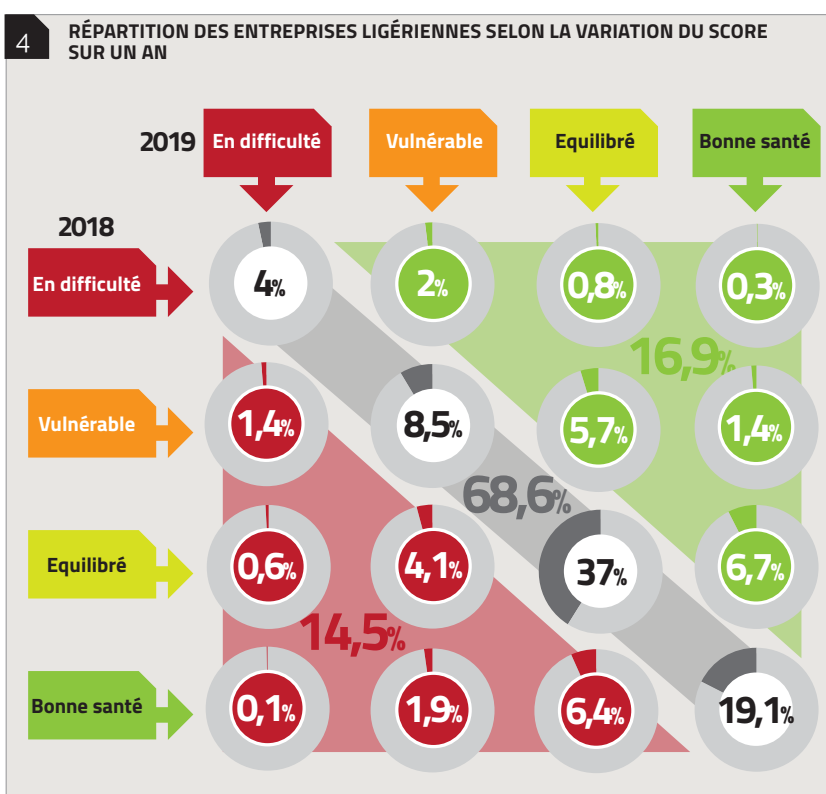
## UNE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2019

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2018, on observe que :

- 69 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 17 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 14 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

⊕ Le solde des scores est de + 3 points.

**Aide à la lecture :** 5,7 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2019 étaient en situation vulnérable en 2018. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



# SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

1	Niveau 2020 T2 (en €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 261	-15,0%	-14,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 185	-14,4%	-13,8%
Pôle métropolitain	2 298	-14,8%	-13,8%
Loire	2 013	-14,2%	-14,3%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 055	-13,7%	-13,8%
Zone d'emploi de Roanne	1 865	-16,6%	-16,3%

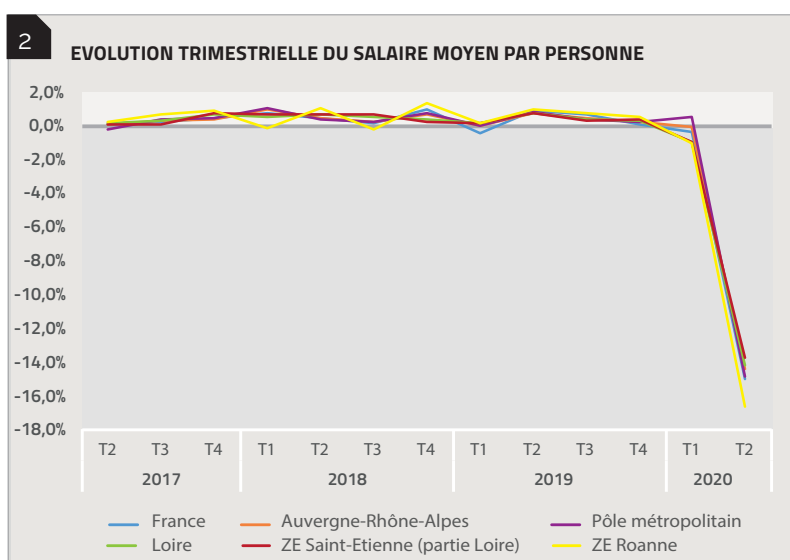
## UN RECU BRUTAL DU SALAIRE MOYEN

Le salaire moyen par tête est en net recul ce trimestre. Il chute de 14,2 % dans la Loire après avoir déjà baissé de 0,8 % le trimestre précédent. Cette contraction est en particulier liée au recours accru au chômage partiel. Une part significative de la masse salariale versée par les entreprises était dédiée aux indemnités de chômage partiel pour les mois d'avril et de mai. Or, le calcul du salaire moyen par tête exclut les bénéficiaires du chômage partiel.

La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 2 013 € par mois au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, chiffre sensiblement inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France.

## UNE BAISSÉ DES SALAIRES QUI CONCERNE TOUS LES TERRITOIRES

Après plusieurs années de croissance, le salaire moyen par personne (SMPT) ligérien a diminué au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 avant de chuter au 2<sup>e</sup> trimestre. C'est l'explosion du chômage partiel durant le confinement qui explique l'effondrement du salaire moyen par tête. Ces évolutions sont également perceptibles aux niveaux régional et national. Dans la Loire, elles concernent aussi bien la zone d'emploi de Saint-Etienne que celle de Roanne.



1. **tableau** : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

2. **graphique** : Source : Acoff-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures

# EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ

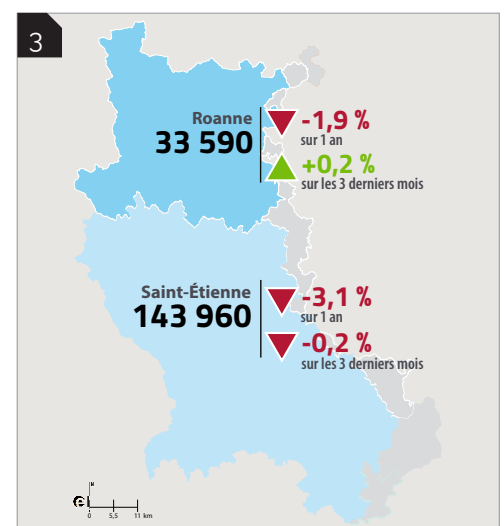
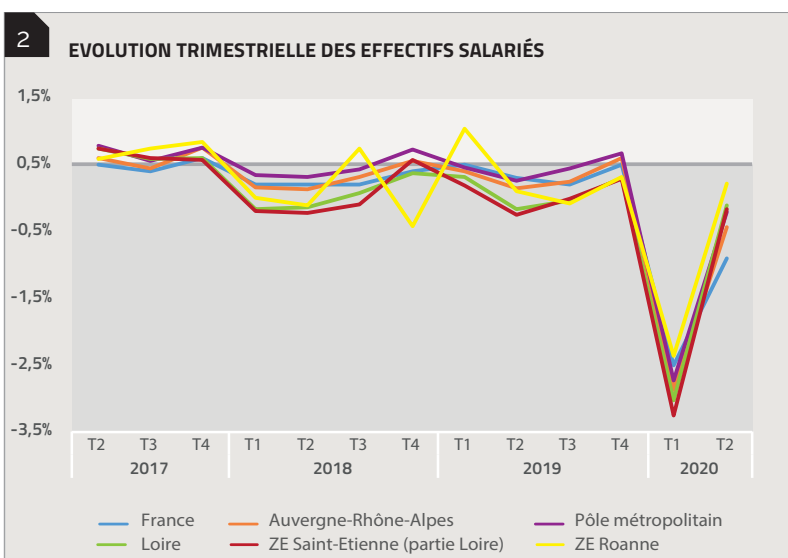
1	Effectif 2020 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	18 195 370	-0,9%	-160 050	-2,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 253 230	-0,4%	-9 860	-2,5%
Pôle métropolitain	1 026 770	-0,2%	-2 140	-1,9%
Loire	186 610	-0,1%	-200	-2,9%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	143 960	-0,2%	-240	-3,1%
Zone d'emploi de Roanne	33 590	+0,2%	+70	-1,9%

## UN REPLI DES EFFECTIFS SALARIÉS QUI S'ATTÈNUE

Dans ce contexte de ralentissement économique généralisé, les effectifs salariés privés sont en recul de 2,9 % sur un an dans la Loire. Après une perte de 3,1 % de ses effectifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent, **la Loire perd 0,1 % de ses effectifs au 2<sup>e</sup> trimestre 2020**, soit 200 postes en moins.

Sur la même période, les effectifs salariés diminuent de manière plus forte dans le **Pôle métropolitain, en région et en France** (respectivement - 0,2 %, - 0,4 % et - 0,9 %). La zone d'emploi de Saint-Etienne enregistre une baisse modeste des effectifs salariés (- 0,2 %) alors que celle de Roanne présente une croissance (+ 0,2 %).

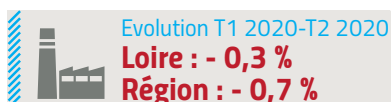
Pour rappel, la zone d'emploi de Saint-Etienne avait été beaucoup plus impactée que le Pôle métropolitain et la région au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.



## UNE DIMINUTION DES EFFECTIFS DANS LES SERVICES PAS ENTIÈREMENT COMPENSÉE PAR LE RECOURS ACCRU AUX EMPLOIS INTÉRIMAIRES

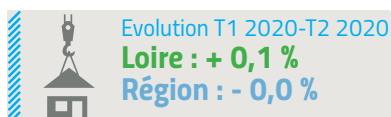
### L'INDUSTRIE : POURSUITE DE LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

La baisse des effectifs industriels amorcée au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 persiste au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, perdant à nouveau 130 postes (- 0,3 %). Sur la même période, la baisse est plus forte aux niveaux régional (- 0,7 %) et national (- 0,9 %). Le secteur le plus impacté est la métallurgie et la fabrication de produits métalliques qui a perdu 160 postes sur le dernier trimestre.



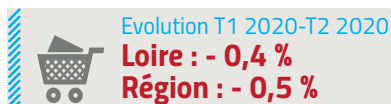
### LA CONSTRUCTION : LES EFFECTIFS REPARTENT À LA HAUSSE

Après une diminution des effectifs dans la construction de 0,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, ils repartent légèrement à la hausse au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, avec un gain de 20 postes (+ 0,1 %). Cette situation est identique aux niveaux régional et national.



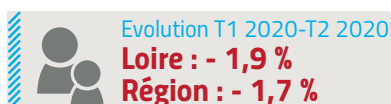
### LE COMMERCE : CONFIRMATION DE LA BAISSÉ DES EFFECTIFS

Après cinq trimestres consécutifs de croissance, les effectifs commerciaux sont en baisse depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Ils ont perdu 130 postes au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 (- 0,4 %). La Loire affiche une diminution comparable à celle du niveau régional (- 0,5 %), moins importante qu'en France (- 0,9 %).



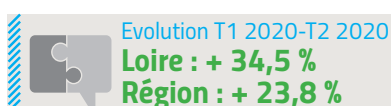
### LES SERVICES : DES EFFECTIFS TRÈS IMPACTÉS

Après une accélération de la croissance des effectifs dans les services au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et un repli de 1,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, ils perdent à nouveau 1,9 % des effectifs au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, soit 1 700 postes en moins. Ce recul est encore plus marqué aux niveaux régional et national (respectivement - 1,7 % et - 2,1 %). C'est la santé / action sociale qui est la plus impactée avec une perte de 560 postes au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, suivie de l'hébergement-restauration (- 400 postes), une baisse qui concerne surtout les CDD, notamment saisonniers, en lien avec l'anticipation d'une saison touristique morose.

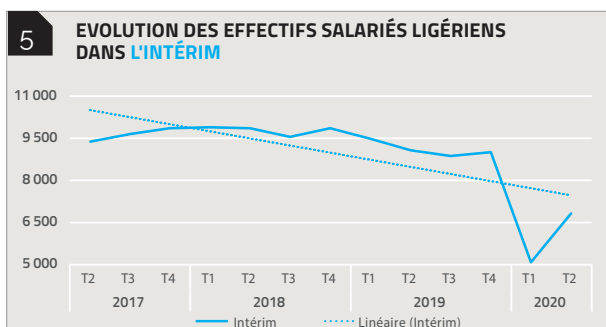
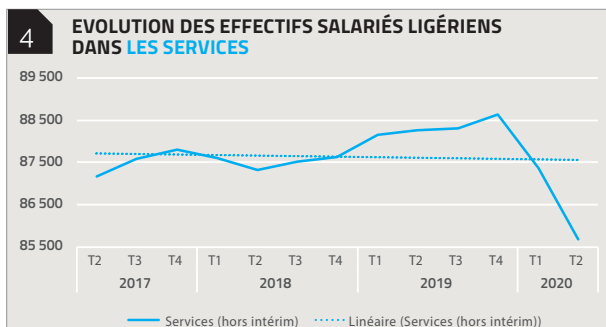
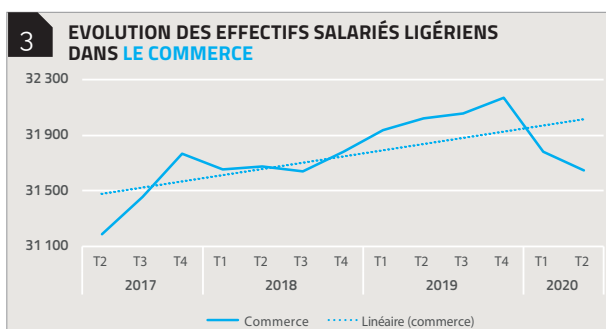
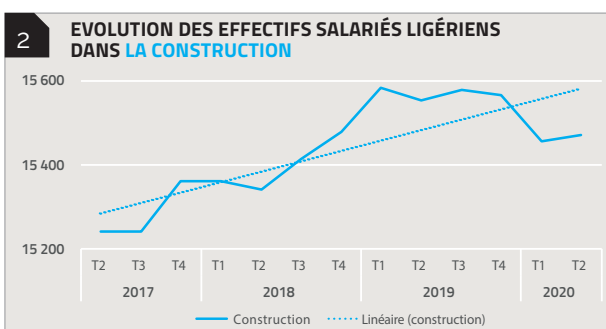
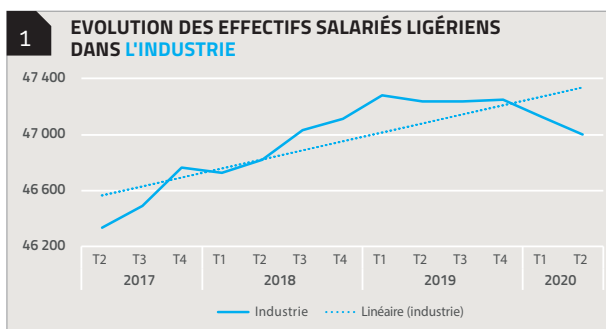


### L'INTÉRIM : UN RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Les effectifs intérimaires repartent fortement à la hausse ce trimestre (+ 34,5 %), après l'effondrement du trimestre précédent (- 43,9 %). Cela représente un gain de 1 750 postes. Ces évolutions très contrastées s'expliquent par la très forte sensibilité de l'intérim à la conjoncture. Cette croissance est aussi visible en région et en France, bien que dans des proportions plus modestes (respectivement + 23,8 % et + 23,0 %).



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



# CHÔMAGE

## ET DEMANDEURS D'EMPLOI

### UNE HAUSSE TRÈS SIGNIFICATIVE DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS TOUS LES TERRITOIRES

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la Loire compte près de 40 760 DEFM de catégorie A. Ce nombre est en nette augmentation par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre (+ 8,8 %). Si cette progression est plus marquée qu'au niveau national (+ 7,5 %), elle est moins importante que dans le Pôle métropolitain et en région (respectivement + 9,7 % et + 11,4 %).

La France a enregistré, en avril 2020, crise sanitaire oblige, sa plus forte hausse depuis le début de la série en 1996 de son nombre de DEFM inscrits à Pôle emploi en catégorie A alors que, sur la même période, le nombre de DEFM ayant exercé une activité réduite diminue. La situation s'inverse en mai et juin 2020 avec une baisse du nombre de DEFM de catégorie A et une hausse du nombre de DEFM des catégories B et C, de nombreux demandeurs d'emploi qui n'exerçaient aucune activité étant passés en activité réduite.

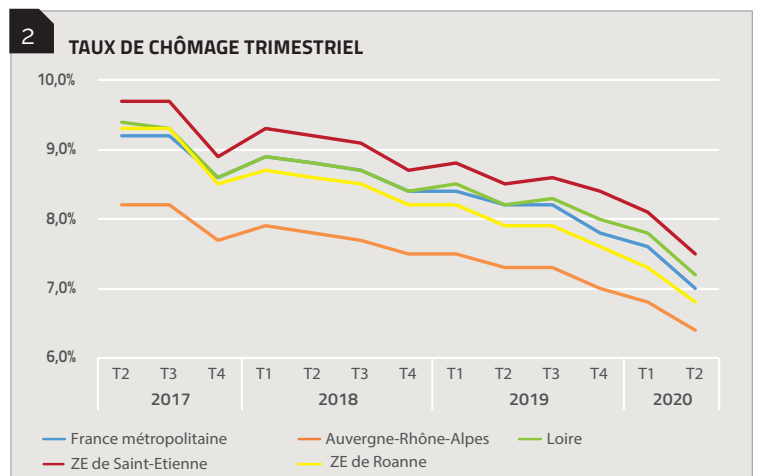
### UN TAUX DE CHÔMAGE EN BAISSÉ

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, le taux de chômage est en baisse au niveau départemental, mais aussi dans la région et au niveau national.

Cette nette baisse du chômage, alors que l'emploi chute dans le même temps, est inhérente à la définition même du chômage. De nombreuses personnes ont été dans l'incapacité de rechercher activement un emploi (certains secteurs d'activité étaient à l'arrêt) ou étaient indisponibles pour des raisons liées au confinement (garde d'enfants, etc.). Ceci a d'ailleurs eu pour impact de diminuer le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite, contrairement aux demandeurs d'emploi de catégorie A.

Le taux de chômage au sens du BIT est ainsi plus faible pendant la période du confinement sans pour autant traduire une amélioration du marché du travail.

1	DEFM 2020 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	3 751 900	+7,5%	262 440	+17,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	431 110	+11,4%	44 130	+19,8%
Pôle métropolitain	173 810	+9,7%	15 440	+18,6%
Loire	40 760	+8,8%	3 280	+17,0%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	30 700	+8,8%	2 470	+17,2%
Zone d'emploi de Roanne	6 890	+9,4%	590	+15,0%



Evolution T1 2020 - T2 2020

**Loire : - 0,6 point**

**Région : - 0,4 point**

1. **tableau** : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. **graphique** : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

### GLOSSAIRE :

**ACOSS** : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

**CVS** : Corrigé des Variations Saisonnières

**DEFM** : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**SMPT** : Salaire Moyen Par Tête

**T** : Trimestre

**URSSAF** : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

**ZE** : Zone d'Emploi



## LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle emploi de la Loire ; Pôle Métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

## MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Acosse-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaire Moyen Par Tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduisent aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

**Demandeurs d'emploi en fin de mois** : personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois.

**Taux de chômage localisé** : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emplois localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par l'INSEE.

**Score MORE** : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par Mode Finance et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2016 sont concernées.

**Périmètre géographique** : les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Roussillon, Villefranche-sur-Saône et Lyon. Les données relatives au climat des affaires et aux DEFM correspondent aussi à la partie ligérienne de la zone d'emploi de Saint-Etienne. En revanche, le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi.



46 rue de la télématique  
CS 40801  
42952 Saint-Etienne cedex 1  
tél : 04 77 92 84 00  
fax : 04 77 92 84 09  
mail : [epures@epures.com](mailto:epures@epures.com)  
web : [www.epures.com](http://www.epures.com)

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.